



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 58499

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la présence militaire en Afghanistan. L'évolution dans ce pays préoccupe de nombreux Français et le pessimisme gagne après le décès récent de soldats. Certains s'interrogent sur le bien-fondé de la présence française, qui résulterait d'une alliance aveugle avec les États-unis, eux-mêmes embourbés. Il souhaiterait donc connaître les arguments qui justifient la présence militaire française en Afghanistan.

Texte de la réponse

La France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU), intervient en Afghanistan aux côtés de 40 nations, parmi lesquelles 25 des 27 pays de l'Union européenne. Les militaires français sont déployés en Afghanistan dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la FIAS opérant dans ce pays à la demande des autorités afghanes et sous mandat de l'ONU. Leur mission est d'aider à la montée en puissance de l'armée nationale afghane (ANA), d'assurer des actions de sécurisation aux côtés de l'ANA et d'organiser le transfert progressif des responsabilités de sécurité aux forces afghanes. Dans cette perspective, la France a déjà mis en oeuvre le processus de transfert des charges sécuritaires de la province de Kaboul aux Afghans. Le processus s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes et permet aux forces françaises de concentrer désormais leur action dans les régions de Kapisa et de Surobi. La présence militaire française en Afghanistan contribue à empêcher que ce pays ne redevienne un sanctuaire pour le terrorisme international. En luttant contre cette menace, la France participe à la stabilisation de cette région très sensible et oeuvre à sa propre sécurité. Comme le ministre de la défense ne cesse de le rappeler, la solution à la grave crise que traverse l'Afghanistan ne peut être uniquement militaire. Elle repose sur une approche globale intégrant à la fois la dimension militaire et la dimension civile de la crise, cette dernière étant essentielle. La France participe ainsi activement à l'action internationale pour la reconstruction et le développement de ce pays, qui a notamment permis de restaurer un État de droit en Afghanistan et d'améliorer la gouvernance de ce pays (adoption d'une Constitution en 2004, élection d'un Parlement en 2005, nouvelle élection présidentielle en 2009...) ; d'oeuvrer pour le respect des droits de l'homme (la loi garantit la liberté d'expression : il existe désormais plus de 400 journaux, 80 radios et 30 chaînes de télévision en Afghanistan) ; d'améliorer la santé de la population et l'accès à l'éducation (formation de plus de 10 000 personnels de santé, construction de 3 600 écoles depuis 2001) ; de favoriser le développement économique, la production agricole et la réhabilitation des infrastructures (augmentation de 70 % du produit intérieur brut depuis 2001 ; plus de 13 000 kilomètres de routes réhabilités) ; de renforcer l'action des organisations non gouvernementales. L'appropriation progressive par les Afghans des responsabilités de sécurité, de stabilisation et de reconstruction de leur pays reste déterminante pour la réalisation de progrès durables qui, par voie de conséquence, permettront à terme le retrait de nos troupes d'Afghanistan.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58499

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8677

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 315